

DQ47 Questions au promoteur du 17 juillet 2015



Arienne Phosphate

21 juillet 2015

Dans le PR3.1 et le PR5.1 (Annexe 21), vous décrivez la restauration pour la halde à stériles et le parc à résidu. Pourriez-vous détailler la méthode d'aménagement qui serait utilisée et les coûts envisagés.

Note : Tous les couts associés à la restauration du site sont présentés à l'annexe 12 du plan de restauration (PR5.1 Annexe 21).

Question 1

Suite au nivellement, y aurait-il un modelage du dessus des plateaux pour donner des formes arrondies reprenant les collines avoisinantes?

Réponse :

La halde à stérile aura, à la fin de sa vie utile une hauteur maximale d'environ 550 mètres, ce qui correspond à la hauteur actuelle maximum du site (540 mètres). Les plans et coupes de la halde sont fournis à l'annexe 9 du plan de restauration. Il est prévu de monter la halde par plateaux et paliers. Toutefois, un modelage des plateaux n'est pas prévu. Cependant, l'objectif du plan de restauration est de remettre le site dans un «état satisfaisant » selon l'évaluation du MERN. Le plan de restauration sera revu tous les cinq ans et devra être approuvé par le MERN après consultation avec le MDDELCC. Il est également prévu de faire une revégétalisation progressive.

En ce qui concerne le parc à résidu, celui-ci sera adossé à une montagne et il ne dépassera pas celle-ci. Les coupes et plans sont présentés à l'annexe 10 du plan de restauration.

Question 2

La commission comprend qu'il y aurait 15 cm de sol organique pour l'ensemencement hydraulique. De quelle épaisseur serait le sol organique pour la plantation d'arbuste? Quel pourcentage de la superficie finale serait planté?

Réponse :

Tel que mentionné à la page 45 du plan de restauration, il sera déposé entre 5 et 15 cm de sol apte à la revégétalisation sur la halde et sur le parc à résidu. L'épaisseur pour la plantation d'arbuste sera environ la même. Ceux-ci contribueront à la stabilité des pentes. À ce jour, il n'a pas été déterminé le pourcentage de la superficie qui sera couverte par des arbustes. Il est important de mentionner qu'il y aura, tel que prévu par le guide du MERN, un suivi post-restauration qui évaluera la stabilité des pentes, l'évolution de la qualité des eaux de surfaces et souterraines, la qualité et l'efficacité de la revégétalisation etc., toujours dans le but de remettre le site dans un «état satisfaisant». La restauration devra se faire en respectant les critères qui seront en vigueur à la fin de l'exploitation du site.